



Rapport annuel 2020 de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

1. Résumé des activités

La nouvelle Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et la prévention des maladies non transmissibles (CFANT) a entamé ses travaux en janvier 2020. Elle remplace trois anciennes commissions, consacrées respectivement à la prévention des problèmes liés à l'alcool (CFAL), à la prévention du tabagisme (CFPT) et aux addictions (CFLA).

En créant cette commission, le Conseil fédéral a souhaité développer de nouvelles synergies dans le domaine des addictions et prendre en compte des thèmes transversaux comme l'éthique et l'égalité des chances. Une collaboration thématique étroite au sein d'une même commission peut améliorer la qualité des travaux et accroître les chances de réussite lors de la mise en œuvre des mesures. La fusion des trois anciennes commissions constitue par ailleurs un atout pour mener une politique cohérente dans le cadre des deux stratégies nationales Addictions et Maladies non transmissibles (MNT).

La CFANT compte 20 membres – onze femmes (55 %) et neuf hommes (45 %) – représentant les différentes régions du pays (alémanique : 65 %, francophone : 25 %, italophone : 10 %) ¹. La première séance plénière prévue fin mars 2020 a dû être annulée suite au confinement. Les membres de la commission se sont rencontrés deux fois en séance plénière d'une journée. La troisième réunion, organisée à la fin de l'année, s'est déroulée en ligne en raison du coronavirus.

La commission a défini ses principaux axes thématiques et établi un programme de législature. Au cours des derniers mois, elle s'est prononcée sur les dossiers suivants en lien avec la prévention du tabagisme :

- **Consultation des offices sur le message du Conseil fédéral relatif à l'initiative populaire « enfants et jeunes sans publicité pour le tabac »**

À regret, la CFANT a pris connaissance de l'intention du Conseil fédéral de rejeter l'initiative populaire fédérale. La commission plaidant pour une interdiction générale de toute forme de publicité pour le tabac concernant tous les groupes d'âge, elle ne peut soutenir le Conseil fédéral dans son refus de l'initiative populaire fédérale « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac ». Le Conseil fédéral fait valoir que de telles mesures seront introduites avec la nouvelle loi sur les produits du tabac. Toutefois, les signaux politiques semblent plutôt en défaveur d'une interdiction générale de la publicité.

- **Procédure de consultation concernant la stratégie FPT**

La CFANT salue les efforts déployés par le Fonds de prévention du tabagisme pour mettre en œuvre les stratégies nationales Addictions et MNT, qui sont déterminantes pour son action. La commission soutient en particulier la mise en évidence des déterminants commerciaux de la consommation de tabac et l'accent placé sur la prévention structurelle. Elle se demande toutefois s'il convient de traiter de la

¹ La commission représente en outre les langues nationales suivantes : allemand 60 %, français 25 %, italien 10 % et romanche 5 %.

même manière les produits du tabac et les produits qui en sont exempts, mais qui contiennent de la nicotine. Ces derniers peuvent en effet aider à diminuer les risques pour les fumeurs et/ou faciliter la désaccoutumance au tabac, voire à la nicotine. Cela étant, la commission estime que le FPT doit pouvoir continuer de financer des recherches indépendantes sur la réduction des risques liés au tabac. La stratégie n'indique pas clairement quels sont les produits exempts de tabac mais contenant de la nicotine (produits médicaux et non médicaux) que le FPT estime susceptibles d'induire chez les fumeurs des changements de comportement s'inscrivant dans la réduction des risques. La CFANT est d'avis que les besoins des différents groupes cibles ne sont pas suffisamment pris en compte dans la stratégie du FPT.

- **Prise de position à l'intention de la CSSS-N pour une loi efficace sur les produits du tabac**

Au nom de la santé publique, la CFANT exige des dispositions réglementaires efficaces dans la nouvelle loi sur les produits du tabac, qui permettent à la Suisse de ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Dans sa [prise de position](#) à l'intention de la CSSS-N, elle expose les mesures recommandées pour une loi efficace sur les produits du tabac. La CFANT demande notamment une interdiction complète et globale de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur des produits du tabac et des produits alternatifs (cigarettes électroniques ou vaporettes, produits du tabac chauffé, produits du tabac à usage oral) et, en complément, l'introduction des emballages neutres (*plain packaging*). Elle soutient également l'application de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif à l'utilisation des produits du tabac chauffé et des cigarettes électroniques.

La CFANT a présenté sa position lors de l'audition concernant la loi sur les produits du tabac, à l'invitation de la présidente de la CSSS-N.

2. Perspectives : quels thèmes la CFANT entend-elle aborder ?

Compte tenu de la prévalence élevée des addictions sous des formes diverses au sein de la population, la CFANT devra mener des discussions importantes sur l'avenir de la politique nationale dans ce domaine. Elle entend aborder notamment la réduction des risques avec les produits de substitution à la cigarette, la mise en œuvre des nouvelles connaissances issues de la recherche dans le traitement des addictions, ainsi que les approches globales incluant les différentes substances et formes d'addiction, par exemple en ce qui concerne les addictions comportementales ou la consommation mixte. Il faudra par ailleurs accorder davantage d'attention aux personnes vieillissantes souffrant d'addictions et prévoir des mesures spécifiques pour ce groupe de population qui tend à s'accroître. Le rôle de la politique des quatre piliers et le renforcement de la collaboration et de la coordination entre le système social, le système de santé et la justice constituent également des thèmes de premier plan.

Les sujets sont complexes et variés. La commission en a dressé un premier aperçu et a défini les grands domaines thématiques qui posent des défis et appellent des réponses orientées vers l'avenir :

- d'une part, le domaine de la régulation, avec une approche globale incluant les différentes substances et formes d'addiction ; compte tenu de l'actualité, la commission s'intéresse en particulier aux possibilités de réglementation du cannabis ;
- d'autre part, le domaine des soins intégrés, avec une attention particulière portée aux lacunes dans l'offre ;
- enfin, l'élaboration d'une position commune, qui servira de ligne directrice pour la suite des travaux de la commission.

3. Membres de la CFANT

Weishaupt Matthias	Président
Abderhalden Irene	Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, membre
Auer Reto	Institut de médecine de famille, Université de Berne, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Université de Lausanne, membre
Bachmann Christian	Office cantonal de la sécurité sociale, Soleure, membre
Beutler Thomas	Association suisse pour la prévention du tabagisme, membre
Bouvier Gallacchi Martine	Service de promotion et d'évaluation de la santé du bureau du médecin cantonal, Tessin, membre
Bréchet Bachmann Anne-Claire	Service de médecine pénitentiaire, Hôpitaux Universitaires de Genève, membre
Broers Barbara	Service de médecine de premier recours, Hôpitaux Universitaires de Genève, vice-présidente
Dressel Holger	Département de médecine du travail et de l'environnement, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, membre
Galgano Lucia	Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog, membre
Herdener Marcus	Centre de traitement des dépendances, département de psychiatrie, de psychothérapie et de psychosomatique, Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, membre
Knocks Stefanie	Fachverband Sucht, membre
Lischer Suzanne	Centre de compétences Prévention et santé de la Haute école de Lucerne – Institut de gestion sociale, de politique sociale et de prévention, membre
Poespodihardjo Renanto	Centre de traitement des dépendances, division Dépendances, Cliniques universitaires psychiatriques, Bâle, membre
Salis Gross Corina	Public Health Services, Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, Université de Zurich, membre
Schneider Christian	Police cantonale de Zurich, Gestion des données de la police criminelle, vice-président
Sprecher Franziska	Centre de droit de la santé et de management de la santé, Université de Berne, membre
Wolf Julia	Institut de bioéthique et d'éthique médicale, Université de Bâle, membre
Zobel Frank	Addiction Suisse, membre
Zürcher Karin	Centre universitaire de médecine générale et santé publique, unisanté, canton de Vaud, membre